

A G E N C E
FRANÇAISE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES
PRODUITS DE SANTÉ

**Direction de l'inspection
et des établissements**

Saint-Denis le **12 DEC. 2001**

Département des établissements

Téléphone : 01 55 87 39 41

Personne chargée du dossier : Virginie Waysbaum

Téléphone: 01 55 87 39 48

Réf. : D 535/01 - VW/VW

N°

Monsieur,

Par télécopie en date du 12 novembre 2001, vous m'interrogez sur la possibilité pour votre structure de dispensation d'oxygène à domicile de s'approvisionner sur le site de Fontaine (38) de la société « AGA MEDICAL ».

Une structure de dispensation de gaz à domicile peut disposer d'un réservoir fixe d'oxygène liquide, qui est approvisionné par le fabricant à partir du site de fabrication ou de conditionnement du gaz à usage médical. Dans ce cas, cette cuve, qui fait partie de l'établissement pharmaceutique du fabricant, est située sur un terrain qui appartient ou est loué par la structure dispensatrice. Les opérations de fractionnement réalisées à partir de ce réservoir, sont sous la responsabilité du pharmacien de la structure dispensatrice.

Aussi, votre structure de dispensation d'oxygène à domicile peut s'approvisionner à partir d'une cuve alimentée par la société « AGA MEDICAL », à condition que celle-ci lui soit dédiée et soit implantée dans des locaux faisant partie de votre structure. Ces locaux peuvent être mis à votre disposition par la société à laquelle appartient le réservoir. L'accès à ce site doit être limité au personnel des sociétés « OXYGENE + » et « AGA MEDICAL ».

En aucun cas d'autres structures de dispensation de gaz à domicile ne peuvent s'approvisionner à partir de ce réservoir.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Jean-Louis BOSC
pharmacien
société « OXYGENE + »
15, boulevard de la Chantoune
BP 54
38701 LA TRONCHE

**Le Directeur de l'inspection
et des établissements**

Philippe LEDENYK